



LIRE LE MAGAZINE



Me connecter

HOME ACTUALITÉS POLITIQUE ECONOMIE SPORT FAITS DIVERS JUSTICE CULTURE L'AGENDA
MÉTÉO PUBLICITÉ PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES VOIR LES ANNONCES LÉGALES PHARMACIE DE GARDE MUNICIPALES 2026

ENVIRONNEMENT

PUBLIÉ IL Y A 2 JOURS - MISE À JOUR LE 27.05.2026 - THIERRY ALLARD - 3 MIN - VU 3120 FOIS

UZÈS Deux associations déposent plainte suite au déboisement du bois de Castille



La Sorève et France nature environnement, soutenus par le GNSA, déposent plainte suite au déboisement du bois de Castille, à Uzès - Thierry Allard

C'est un bois, le bois de Castille, situé entre Uzès et Blauzac, dont une parcelle de 9 hectares a été partiellement déboisée cet hiver. « Un massacre » pour l'association de défense de l'environnement Sorève, qui a décidé, avec France Nature Environnement, de déposer plainte.

69€



Un mardi sur deux en 2026
dans ma boîte aux lettres

JE M'ABONNE

Paramètres cookies

« C'est un site bien connu des Uzétiens, qui a une grande qualité arborée, de la biodiversité, énormément d'orchidées, c'est aussi un site archéologique, avec un ancien oppidum gallo-romain, des vestiges de poteries, de céramiques », pose Philippe Tiébot, administrateur de la Sorève. Un site qui a fait l'objet d'un déboisement entre décembre et début janvier : « Nous avons été alertés par un riverain début janvier, nous sommes immédiatement allés sur place, mais les forestiers avaient déjà terminé le travail », souffle Philippe Tiébot.

Depuis, la parcelle est méconnaissable. « Des arbres centenaires et au-delà, des chênes blancs, des chênes verts, ont été coupés, les orchidées massacrées, la chouette hulotte et le pic noir, qui y étaient recensés, n'y sont plus. À certains endroits, 20 mètres de large ont été coupés », énumère le militant associatif. Pire, « les souches ont aussi été arrachées », souligne la présidente de la Sorève, Sophie Mazon.

L'association se rend alors compte que personne n'était au courant de ces travaux, menés certes sur une parcelle privée, appartenant à un vigneron du coin, simplement signalés par un panneau indiquant qu'ils avaient pour objet « l'ouverture de pistes DFCI (pour défense de la forêt contre les incendies, NDLR), ce qui est étonnant, car ce n'est pas aux particuliers de réaliser ces pistes », explique Philippe Tiébot. D'autant plus en espace boisé classé, ce qu'est cette parcelle, « ce qui en interdit tout défrichage et tout changement d'affectation, et de toute façon ces travaux étaient soumis à une déclaration préalable, qui n'a pas été faite », poursuit-il. Seule une déclaration d'intention de travaux aurait été déposée par l'entreprise chargée d'exécuter le chantier, mais ce document ne vaut pas approbation desdits travaux.



La parcelle après son déboisement • DR

Saisie dès la découverte des travaux par la Sorève, la mairie « a très bien réagi et pris un arrêté de suspension des travaux dès le lendemain », salue Philippe Tiébot. Las, le mal était déjà fait. Sur place, le propriétaire du terrain aurait indiqué aux membres de la Sorève qu'il avait uniquement souhaité « nettoyer et rafraîchir le bois » mais que « les travaux réalisés n'étaient pas du tout ce qu'il avait demandé au niveau de leur ampleur », rejoue Philippe Tiébot. La Sorève dit avoir contacté la préfecture, mais aussi la DRAC, sans résultats probants.

LES PLUS LUS

ACTUALITÉS Il y a 19 h • vu 5941 fois



CABRIÈRES Pour l'Aïd, un éleveur interdit de vendre ses moutons

SPORTS GARD Il y a 23 h • vu 2847 fois



NÎMES MÉTROPOLE Vincent Bouget rétablit les aides financières au Bouillargues Handball Nîmes Méditerranée

ACTUALITÉS Il y a 21 h • vu 2348 fois



NÎMES Vincent Bouget élu président du Conseil de surveillance du CHU

ACTUALITÉS Il y a 20 h • vu 1235 fois



NÎMES Situation de crise au collège Condorcet : le Dasen en première ligne

ENVIRONNEMENT Il y a 18 h • vu 769 fois



FAIT DU SOIR Un projet lancé pour irriguer 105 communes gardoises

Et ce alors « *qu'on cumule les atteintes au droit* », souligne Rémy Coulet, de France Nature Environnement Occitanie Méditerranée. Du reste, « *la mairie a demandé au propriétaire de déposer une déclaration de régularisation, ce qu'il a fait, et la mairie a pris une décision d'opposition (le 10 avril dernier, ndlr), ce qui veut dire qu'elle n'accepte pas la régularisation* », poursuit Alain Roubineau, co-référent du Groupe national de surveillance des arbres, qui soutient la démarche.

Alors le 12 mai, la Sorève et France Nature Environnement ont décidé de déposer plainte pour « infraction au code de l'urbanisme » et « défrichement dans un espace boisé classé ». Désormais, « *le procureur doit lancer une enquête, c'est la procédure* », affirme Philippe Tiébot. Car les associations ne comptent « *pas laisser cette affaire en suspens, sinon on sera dans la politique du fait accompli* », rajoute-t-il, pointant les menaces qui pèsent sur les espaces boisés gardois, avec d'un côté les projets de centrales photovoltaïques et de l'autre la centrale de biomasse de Gardanne, grande consommatrice de bois. Et plus largement, l'idée est aussi de faire passer un message : « *Les propriétaires privés ont aussi la responsabilité de préserver ces îlots de biodiversité* », affirme Sophie Mazon.

Thierry Allard

SORÈVE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

DÉBOISEMENT

BOIS DE CASTILLE

DÉPÔT DE PLAINTE

VILLE D'UZÈS

ENVIRONNEMENT

VOIR PLUS [+](#)



ACTUALITÉS Il y a 8 h • vu 229 fois

FAIT DU JOUR Le tourisme évolue, le Gard résiste

Paramètres cookies